



LA CHAUSSÉE SAINT-VICTOR

Relais Assistant(e)s Maternel(le)s de la Chaussée Saint - Victor



Le journal du RAM



Amandine Robineau viendra prendre la continuité du poste de Julie Barret dès le début d'année, pour une durée de 6 mois.

Amandine : « 6 mois pendant lesquels je compte faire perdurer les actions menées au sein du Relais d'Assistant(e)s Maternel(le)s déjà en place, mais également recenser les besoins de chacun afin de remplir pleinement le rôle facilitateur de départ en formation du RAM.

Il est également important pour moi que le RAM devienne un automatisme en ce qui concerne les diverses demandes d'informations concernant les modes de gardes disponibles sur le territoire mais également de soutien et d'accompagnement administratif.

Pouvoir accompagner et orienter les assistant(e)s maternel(le)s mais également les parents.

Le RAM doit être un lieu d'échange de connaissances, d'écoute et d'accompagnement. »



Relais d'Assistant(e)s Maternel(le)s

19 bis rue des Capucines
41260 La Chaussée Saint-Victor
Tél : 09.67.17.76.62 / 06.77.92.94.20
Email : ram.mairie@lcsv.fr

Permanences du RAM

	MARDI	JEUDI	VENDREDI
Matin	9h30-11h30 temps d'animation		9h30-11h30 RAM temps d'animation
Après-midi	16h45-18h15 accueil sur rendez-vous	12h45-14h30 accueil sur rendez-vous	12h45-14h30 permanences téléphonique

Le RAM en image



Découverte du
sable Magique...



Atelier Play
Maïs

*Durant l'année,
61 enfants
ont participé
à 71 temps
d'animations
accompagnés de
leur Assistant(e)s
maternel(le)s.*

Soirée interactive
animée par Mme Revault



Contes à l'école
maternelle



Atelier de
Motricité



Points formations

La formation professionnelle continue

Les assistantes maternelles peuvent, comme n'importe quel salarié, bénéficier de formation professionnelle continue.

Depuis le 1^{er} janvier 2007, les assistantes maternelles employées par un particulier ont accès à la formation professionnelle continue. Ses conditions et modalités d'accès sont établies par l'accord du 7 juin 2016 relatif à la formation professionnelle conclu dans le cadre de la convention collective.

Modalités

Le projet de formation peut être issu d'une décision de l'employeur et/ou du salarié. Toute formation répondant à un besoin de l'assistante maternelle peut-être prise en charge dans le cadre de la formation professionnelle. Toutefois, certaines formations considérées comme prioritaires par la CPNEFP dans la branche professionnelle font l'objet d'une prise en charge spécifique et simplifiées.

La professionnalisation de l'assistante maternelle contribue à l'amélioration des conditions d'accueil à domicile.

Désignation de l'employeur facilitateur.

Pour l'assistante maternelle ayant plusieurs employeurs, l'employeur à l'initiative du projet de formation ou, à défaut, un employeur choisi par l'assistante maternelle sera désigné employeur facilitateur. Il sera chargé des démarches nécessaires à la bonne réalisation de l'action de formation et à l'indemnisation de l'assistante maternelle. En cas de rupture de contrat avec l'employeur facilitateur avant le début de la formation, l'assistante maternelle.

En cas de rupture de contrat avec l'employeur facilitateur avant le début de la formation, l'assistante maternelle pourra choisir un autre employeur

Formations/Partenariats/Préstataires

réalisées cette année.

Dans le cadre du droit à la formation, des assistantes maternelles ont pu se former par le biais de l'IFCAS sur le thème « Gérer les situations difficiles ».

En partenariat avec Harmonie Mutuelle, Mme Revault a animé une soirée interactive autour des risques éventuels du métier d'ASSMAT.

Mme Chartier, psychologue clinicienne est intervenue dans le cadre d'analyses de pratiques.

Nous avons continué l'éveil musical avec Mme Muraille ainsi que les interventions de M. Yvon, psychomotricien.

Les concepts clés de la parentalité positive, par Isabelle Filliozat

Qu'est-ce que la parentalité positive ?

La parentalité positive c'est être totalement orienté vers le positif,
le constructif !

Comment réagir face aux colères ?



1. La colère doit être entendue !

A chaque fois que nous n'écoutons pas la colère de notre enfant, c'est comme lorsque notre conjoint n'écoute pas notre colère... **ça abîme la relation**. Nous avons le sentiment de ne pas être entendu, de ne pas être reconnu !

Il n'y a **pas de réponse universelle à la colère**... l'important c'est de savoir de quoi est construite cette colère, **quelle en est sa cause profonde**. D'ailleurs souvent, nous croyons que l'enfant est en colère... mais il ne l'est pas !

2. Faire face à la colère dans un supermarché (ou colère « décharge »).

Il faut comprendre que dans un supermarché ou un centre commercial, les **sens de l'enfant sont saturés par la profusion de stimuli** (sons, images, lumières etc.), leur cerveau n'est pas comme celui d'un adulte, équipé pour trier toutes ces stimulations. Lorsque l'enfant cherche à se raccrocher à quelque chose qu'il connaît (un paquet de bonbons par exemple) et que son parent lui dit « non, tu ne prends pas ça », la colère éclate car il ne maîtrise plus rien, il est « désorganisé ». Mais en fait ce n'est pas vraiment une colère, **c'est la décharge musculaire des tensions accumulées**.

Isabelle Filliozat donne **plusieurs conseils pour éviter ce genre de situations (voir ouvrage intitulé « J'ai tout essayé ! »)**.

3. Faire face à la colère quand on le frustre.

C'est la colère qui **résulte des besoins de l'enfant non respectés par son parent**.

Lorsqu'il veut s'affirmer, dépasser ses limites, grandir et faire les choses seul. Isabelle Filliozat propose une solution pour éviter ce type de colère : **donner un choix (même dirigé) plutôt qu'un ordre**. Elle nous rappelle aussi que ce type de colère devrait nous faire réagir : l'enfant évolue et il est primordial de nous poser les questions suivantes : quels sont ses besoins à cet âge-là ? Est-ce que je ne viens pas de le priver de ce besoin et de la réalisation de ce besoin ? D'où l'importance de **connaître les étapes du développement de l'enfant**.

4. Faire face à la colère quand il n'arrive pas à faire quelque chose.

Il est important de respecter ce type de colère car selon Isabelle Filliozat, « c'est une émotion et une énergie qui nous sert à **nous réparer de l'intérieur** ». Le parent dans ce genre de situation doit s'efforcer à mettre des mots sur cette colère pour aider l'enfant : « Tu as raison de ne pas être content, c'est pas juste que ton château se soit écroulé », « Je comprends que tu sois si fâché, c'est difficile de nouer ses lacets ».